REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENING.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

in the State of th

DECRET Nº 81-24 du 3 Février 1981

portant création du Comité National chargé du projet d'installation du Laboratoire Scientifique Pilote de Protection des Objets Artistiques Mobiliers.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF HATIONAL.

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,
- VU le décret N°80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU la communication N°133/81 du Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire rendant compte des traveux de la commission interministérielle chargée d'étudier les problèmes relatifs au projet de construction d'un Laboratoire Scientifique Pilote de Protection des Objets Artistiques Mobiliers approuvée par le Comité Permanent du Conseil Exécutif National à sa session ordinaire du 28 Janvier 1981,

DECRETE:

ARTICLE 1er - Il est créé un Comité National chargé du projet d'installation du Laboratoire Scientifique Pilote de Protection des Objets Artistiques Mobiliers.

ARTICLE 2 - Le Comité est composé comme suit :

<u>Directeur du Projet</u> : Camarade CHONIBARE Tidjani, Professeur à l'Université Hationale du Bénin,

Directeur-Adjoint du Projet : Camarade ADAGBA E. Comlan, Directeur des Musées, Monuments et Sites,

Autres membres

* Ministère de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire :

Camerades - AMOUSSOU Gualbert, Directour Général du Ministère,

- de SOUZA Rachida, représentant de la Direction des Etudes et de la Planification du Ministère,
- * Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :
 - Camarades Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère ou son représentant, le Camarade GANDJI Julien,
 - AGBANI Benoît, - ALIDOU Salifou et (Université Nationale - CHEDE AGBOMENOU Lucien (du Bénin
- * Ministère des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat :
 - le Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère ou son représentant,
 - Camarade MOUSTAPHA Soulé, Directeur Général du Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics (O.N.E.R.T.P.)
- * Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique:
 - le Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère ou son représentant,
- * Ministère de la Santé Publique :
 - Camarades HOUETO Damien, Directeur du Génie Sanitaire,
 - FELIHO Félicien, Directeur de la Protection Sanitaire,
 - AHOSSI Cyrille, Directeur du Laboratoire National de Santé Publique,

- * Ministère de la Justice Populaire :
 - un Juriste (Droit International)

*Ministère des Pinances:

- le Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère ou son représentant,
- la Directrice du Budget ou son représentant,
- * Observateur : Comarade ADANDE Alexandre, Consultant de l'AGECOOP.

ARTICLE 3 - Le Comité National est chargé de suivre l'exécution du projet d'installation du Laboratoire Scientifique Pilote de Protection des Objets Artistiques Mobiliers.

ARTICLE 4 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 3 Février 1981

par le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations: PR 8 CC du PRPB 4 - MACP 8 - Autres Ministères 15 MESRS-MTPCH-MFSAE-MSP-MJP et MF 14 - SGG 4 - SPD 2 - Direction du Projet 4 - Membres du Comité 20 - JORPB 1